

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 10 février 2017

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 03/02/2017

L'an deux mille dix-sept et le dix février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : 26

Dont Présents non votants : 1

Représentés : 4

Votants: 29

Pour: 29

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Claudine BOUSQUET, Francis BOUTES, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Bernard ROUANET

Représentés: Roland BASCOUL par Marie-Aline EDO, Bernard BOSC par Jean-Noël BADENAS, Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Vincent GAUDY par Catherine REBOUL

Présents non votants : Luc GUIRAUD

Excusés: Julie GARCIN-SAUDO, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Administratif - démarches éco-responsables et diminution des impacts environnementaux dans la gestion administrative du Pays Haut Languedoc et Vignobles

En 2010, dans le cadre du fonctionnement interne du Pays Haut Languedoc et Vignobles, pour des raisons environnementales et économiques, une action avait été mise en place afin d'accentuer la prise en compte de critères éco responsables.

Plusieurs points étaient apparus essentiels et prioritaires et avaient été proposés par la commission et validés par le comité syndical dans le cadre d'une délibération :

- Pour les collations et apéritifs proposés dans le cadre d'événements et de réunions organisés par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, l'accent sera mis sur l'utilisation de produits locaux (vin, jus de fruits, eau, olive, charcuterie, tapenade...) et l'utilisation de vaisselle réutilisable ou recyclable (l'usage du plastique devra totalement être supprimé).
- Sur toutes les antennes du Pays Haut Languedoc et Vignobles, le tri devra être effectué de manière plus rigoureuse et systématique (rappelons que le tri est un enjeu important pour les collectivités qui ont cette compétence et qui demande un effort quotidien aux habitants).
- Sur toutes les antennes du Pays Haut Languedoc et Vignobles, l'impression en recto-verso devra être privilégiée dans la mesure du possible.
- Les doublons lors des envois de courriers et comptes rendus devront être supprimés et la dématérialisation des envois devra être privilégiée, dans la mesure du possible.

Une marge de progrès est encore possible sur les points qui avaient été identifiés mais l'objectif est aussi maintenant de passer à un stade supérieur en inscrivant de nouvelles orientations éco-responsables et critères environnementaux dans le fonctionnement interne de la structure.

Ainsi, les points que le Pays Haut Languedoc et Vignobles souhaite réaffirmer et renforcer sont les suivants :

- Pour limiter la consommation de papier, l'option deux pages par page imprimée devra être privilégiée, l'impression des mails ou des documents électroniques devra être réduite et des versos vierges devront être utilisés comme papier de brouillon.
- Pour réduire la consommation d'énergie, les lumières devront être éteintes quand on quitte son bureau ou une salle de réunion.
- Pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, les modes de déplacements doux et le covoiturage devront être privilégiés pour se rendre aux réunions.
- Des exigences environnementales et éco-responsables devront être intégrés dans les cahiers des charges des diverses consultations lancées par le Pays Haut Languedoc et Vignobles.
- Une politique d'édition plus rigoureuse devra être engagée afin de réduire les stocks et éviter les déchets (limitation des volumes/rationalisation des besoins/vérification de la cible et de la pertinence du support en fonction de l'objet et du nombre d'exemplaires à éditer car mieux vaut prévoir des retirages que de voir des piles d'ouvrages non distribués).

Les agents seront informés et sensibilisés par une note interne et la direction (la directrice générale des services et les deux directrices générales adjointes) accompagnera le personnel pour la mise en œuvre des ces objectifs.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical réaffirme les démarches éco-responsables et diminution des impacts environnementaux dans la gestion administrative du Pays Haut Languedoc et Vignobles .

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 10 février 2017.

Le Président,
Jean ARCAS